

Fédération Française de Billard

Subventions publiques & financement privé

Colloque des Présidents de Ligues
et membres du comité directeur fédéral



Quatre familles de financements à activer

Public national

ANS
PSF & PST
Emplois aidés
Aides personnalisées

Territorial

Région
Département
Communes et
intercommunalités

Européen

Erasmus+ Sport
Fonds Social Européen (FSE+)
Programmes transfrontaliers

Privé

Sponsoring
Mécénat
Fondations privées
Fonds de dotation
Crowdfunding

Cela permet souvent de diversifier les recettes et de ne pas dépendre d'un seul financeur.

Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative

Depuis la création de l'Agence nationale du Sport (ANS) en 2019, le ministère chargé des Sports ne finance plus directement la majorité des actions de développement des fédérations sportives.

Ces financements ont été transférés à l'ANS, qui est désormais l'organisme principal chargé du soutien financier au mouvement sportif via les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) et les Projets Sportifs Territoriaux (PST).

Le ministère des Sports conserve toutefois la gestion directe de certains dispositifs spécifiques, notamment :

Les actions de coopération internationale

Le soutien aux grands événements sportifs, piloté par la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES).



L'ANS finance plus particulièrement les fédérations

L'ANS finance plus particulièrement les fédérations à travers :

Un contrat de développement

Un contrat de performance

Des conventions « gros » équipements

Des appels à projets (peuvent être différents selon les années)

Un Fonds de soutien à la production audiovisuelle (peut être porté par des ligues et des clubs après validation de la fédération)

Un projet Sportif Fédéral : à destination des Ligues, comités départementaux et clubs

Des emplois aidés (ESQ ...)

Des aides personnalisées aux SHN

Un plan coach (fédérations olympiques)

A.N.S

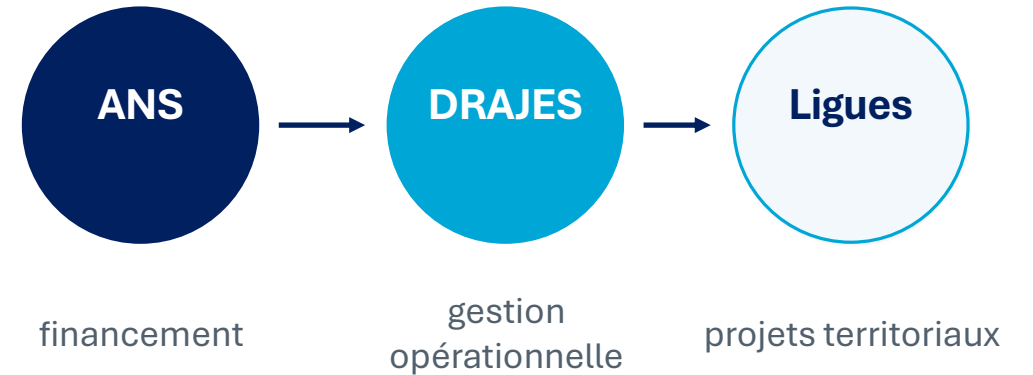
Projet Sportif Fédéral
Projet Sportif Territorial
Antennes territoriales

*A travers les antennes territoriales
(Maisons régionales de performances)*

Gestion régionale et cohérence territoriale

Les Projets Sportifs Territoriaux sont financés par l'Agence nationale du Sport mais leur gestion opérationnelle est assurée au niveau régional par les services déconcentrés de l'État, principalement les DRAJES (Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Par ailleurs, les priorités régionales sont souvent construites en cohérence avec le Projet Sportif Territorial élaboré par la Conférence Régionale du Sport, qui réunit l'État, les collectivités, le mouvement sportif et les acteurs économiques.



Conférence Régionale du Sport

État, collectivités, mouvement sportif et acteurs économiques

Éligibilités territoriales et priorités 2026

Les ligues peuvent également être éligibles

L'emploi sportif ;
La professionnalisation ;
Des actions répondant aux priorités publiques du sport ;
Des projets dans des territoires prioritaires ou carencés.

En 2026, les priorités nationales comprennent notamment

L'emploi et la professionnalisation ;
Le sport santé ;
Les pratiques féminines ;
Le para sport ;
La lutte contre les violences et discriminations dans le sport.

Quelles sont les meilleures chances ?

Les dossiers les plus susceptibles d'être retenus sont souvent ceux qui démontrent :

- 01 — Un impact sur plusieurs clubs du territoire ;
- 02 — Un nombre significatif de bénéficiaires ;
- 03 — Une cohérence avec le projet fédéral ;
- 04 — Des indicateurs mesurables (*nombre de licenciés, arbitres formés, compétitions créées, etc.*).

Mesurer
Démontrer
Relier

Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est le dispositif financier interministériel de l'Etat créé pour soutenir le développement de la vie associative. Créé en 1985, il prend son essor en 2018 en se substituant aux subventions octroyées précédemment par les parlementaires (dites des réserves parlementaires).

Le FDVA peut financer :

le fonctionnement global de l'association ;
la formation des bénévoles ;
des projets innovants.

National

formations des bénévoles
études et expérimentations
nationales

Régional

formations des bénévoles
fonctionnement global
projets structurants

Départemental

fonctionnement global
projets structurants

Région, département, communes et intercommunalités

Région

Les ligues sportives régionales ;
L'organisation de compétitions ;
L'achat de matériel ;
Les actions sport-santé ou
inclusion.

Département

Les événements sportifs ;
La formation des dirigeants ;
Les déplacements ;
L'acquisition de matériel.

Communes et intercommunalités

Des subventions de fonctionnement ;
Des mises à disposition gratuites de
salles ;
Des aides logistiques ;
Des prêts de matériel.

*Les modalités sont différentes
d'une région à une autre et peuvent
changer chaque année.*

Selon les projets

Erasmus+ Sport

**Fonds Social Européen
(FSE+)**

Programmes
transfrontaliers



Ces dispositifs sont particulièrement adaptés aux projets de coopération internationale, de formation ou d'inclusion.

Sponsoring (partenariat commercial)

Une entreprise verse une contribution en échange de visibilité :

- Logo sur les supports ;
- Affichage lors des compétitions ;
- Communication digitale ;
- Naming d'un circuit ou d'un championnat.



Pour une ligue de billard, les cibles les plus pertinentes sont souvent :

- Fabricants de billards ;
- Équipementiers ;
- Banques régionales ;
- Assureurs ;
- Entreprises locales.

visibilité

Mécénat et fondations privées

Mécénat

Différent du sponsoring :

Sans contrepartie commerciale importante ;
Ouvre droit à une réduction fiscale pour l'entreprise mécène.

Les fondations d'entreprise financent fréquemment :

Le sport pour tous ;
Le handicap ;
La jeunesse ;
L'égalité femmes-hommes.

Fondations privées

Quelques exemples de financeurs potentiels :

Fondation de France
Fondation Crédit Agricole
Fondation SNCF
Fondation Banque Populaire
...

Le financement est généralement accordé sur appel à projets.

Une structure intermédiaire entre association et fondation

Un fonds de dotation est une structure juridique à but non lucratif qui reçoit et gère des biens ou des sommes d'argent afin de financer une œuvre ou une mission d'intérêt général.

Créé en France par la loi de 2008, il est souvent présenté comme un outil intermédiaire entre l'association et la fondation.

Comment fonctionne un fonds de dotation ?

Des particuliers ou des entreprises effectuent des dons au fonds de dotation.

Financer directement des actions d'intérêt général ;

Verser des subventions à des associations ;

Soutenir des projets sportifs, culturels, éducatifs, sociaux ou environnementaux ;

Gérer un capital dont seuls les revenus sont utilisés.

De nombreux fonds de dotation soutiennent :

la jeunesse ;

le sport ;

l'inclusion ;

les territoires ruraux.

Fonds de dotation liés au sport

Fondation du Sport Français

<https://www.fondation-du-sport-francais.fr/>

(dispositif : soutien ton club)

Fonds de dotation Impact 2024

Fondation Lacoste

Financement participatif

Le crowdfunding (ou financement participatif) consiste à collecter de petites contributions financières auprès d'un grand nombre de personnes, généralement via une plateforme en ligne, afin de financer un projet.

Au lieu de solliciter un seul financeur (banque, collectivité, mécène), vous mobilisez une communauté de soutiens : licenciés, familles, sympathisants, entreprises locales, passionnés de billard, etc.

**communauté
de soutiens**

Pour financer :

un championnat ;
l'achat de tables ;
un projet jeunes ;
une équipe participant à une
compétition nationale.

Les projets qui obtiennent le plus facilement des aides

Les financeurs publics et privés privilégient généralement les projets liés à :

- L'accès des jeunes au sport ;
- la féminisation de la pratique ;
- le sport handicap ;
- le sport-santé ;
- l'inclusion sociale ;
- la formation des bénévoles ;
- la transition écologique des événements sportifs.



Cela permet souvent de diversifier les recettes et de ne pas dépendre d'un seul financeur.

Conseil pour une ligue régionale de billard

L'idée est de bâtir un plan de financement autour de :

A.N.S (P.S.F & P.S.T)

F.D.V.A (fonctionnement et bénévolat)

Région

Départements partenaires (pour les Comités ou projet se déroulant sur le département)

Sponsoring entreprises régionales

Fondations privées ciblées sur la jeunesse et l'inclusion

diversifier les recettes